

222C1178
FR0004026151-OP009-AS06

18 mai 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

ITESOFT
(Euronext Paris)

Complément à D&I 222C0916 du 25 avril 2022

- 1- Le 18 mai 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ITESOFT en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 25 avril 2022, par Banque Delubac & Cie, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée CDML, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Paper Audit & Conseil, représenté par M. Xavier Paper, mandaté le 30 septembre 2021 par le conseil d'administration de la société ITESOFT en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° et 2° du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société ITESOFT en date du 17 mai 2022, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ITESOFT sont applicables.